Conflits Fonciers Intercommunautaires Et Fracture Sociale Dans Les Régions Du Guémon Et Du Cavally À L'ouest De La Côte d'Ivoire

Prof. Kouassi N'goran François, Maître de Recherches
Mr. N'drin Beugré Anselme, Doctorant
Département d'Anthropologie et de Sociologie
Université Alassane Ouattara de Bouaké

doi: 10.19044/esj.2016.v12n14p240 URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2016.v12n14p240

Abstract

The armed conflict that ravaged Côte d'Ivoire after the post-election crisis in november 2010 was sparked by several factors (land disputes, armed uprising of september 2002, tribal militias conquest of state power). In the regions of Guémon and Cavally that formed the epicenter of the war, inter-communal land disputes were instrumental in the outbreak of the war. These tensions between peasants have long caused confusion in the far west forest and contributed in part to the social division between indigenous and migrant communities. This qualitative study based on the phenomenological approach and firstly analyses the dynamics of these communal land disputes before the post-election crisis of 2010. Then, it situates the impact of these conflicts in the social division between communities.

Keywords: Communal land conflict, social division, Guemon, Cavally, Côte d'Ivoire

Résumé

Le conflit armé qui a endeuillé la Côte d'Ivoire au lendemain de la crise post-électorale de novembre 2010 a été suscité par plusieurs facteurs (conflits fonciers, insurrection armée de septembre 2002, milices tribales, conquête du pouvoir d'État). Dans les régions du Guémon et du Cavally qui ont constitué l'épicentre de cette guerre, les litiges fonciers intercommunautaires ont été déterminants dans l'éclatement de la guerre. Ces tensions qui opposent des paysans ont longtemps semé le trouble dans l'extrême-ouest forestier, puis concouru en partie à la fracture sociale entre les communautés autochtones et migrantes. Cette étude qualitative basée sur l'approche phénoménologique analyse ainsi premièrement, la dynamique de ces conflits fonciers intercommunautaires avant la crise post-électorale de

2010. Ensuite, elle situe l'impact de ces conflits dans la fracture sociale entre les communautés.

Mots-clés : Conflit foncier intercommunautaire, fracture sociale, Guémon, Cavally, Côte d'Ivoire

Introduction

La fracture sociale entre les communautés autochtones, allochtones et allogènes de l'ouest de la Côte d'Ivoire, engendrée en partie par les litiges fonciers, a été suscitée par différents facteurs. En effet, à partir des années 1920, la Côte d'Ivoire accueille de nombreux étrangers provenant des autres territoires de l'Afrique-Occidentale Française (AOF) pour répondre au besoin de main-d'œuvre agricole de l'administration coloniale. Cette politique est encouragée au lendemain de l'indépendance en 1960 par les nouvelles autorités pour développer les cultures du café et du cacao. Ainsi, des migrants en provenance de la Haute-Volta, du Mali et de la Guinée, attirés par les atouts naturels, la stabilité sociale et plus tard par les infrastructures économiques, s'installent sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Ils contribuent à la mise en valeur de la colonie et de la nouvelle Côte d'Ivoire (Bonnecase V. 2001 :7).

Outre, les allogènes, des ivoiriens du nord (Malinké, Senoufo, Lobi, Wan), du centre (Baoulé) et de l'est (Abron) du pays, migrent dans l'ouest et le sud-ouest forestier dans les années 70 et 80 à la recherche de terres propices à l'agriculture d'exportation (Chauveau 2000 : 5). Dans cette dynamique migratoire, si certains migrants ont acquis la terre auprès des autochtones dès leur arrivée, d'autres en ont bénéficié gracieusement grâce à des mariages intercommunautaires[48] et au tutorat. Sur la base de ces institutions, les terres étaient parfois allouées pour une durée indéterminée sur fondement d'un « contrat moral » aux contours flous (Babo et Droz, 2006 cité par Babo 2008 : 5). Avec le temps, ces migrants, par leur force de travail, ont progressivement acquis un capital socio-économique qui leur confère une autonomie progressive vis-à-vis de leurs hôtes.

Dans les pays ouest-africain, le tutorat est une institution qui lie socialement, sur la base d'une économie morale, un autochtone et un étranger (ou un groupe d'étrangers), et sa famille dans une communauté villageoise locale pour une durée indéterminée et incluant une dimension « transgénérationnelle » (Chauveau 2006 :1, cité par Gaouli Bi 2012 :2). Les deux filiations (mariage et tutorat) ont contribué par le passé à créer des relations harmonieuses entre les autochtones et les étrangers ; ce qui a longtemps favorisé la cohabitation pacifique entre ces communautés.

[48] Union entre un ou une autochtone et un (e) migrant (e).

Cependant, cette stabilité sociale va se détériorer dans les années 80 et 90, période de retour à la terre des jeunes. En effet, la présence des jeunes urbains dans les villages suite à la crise économique a accru la pression foncière et engendré des conflits fonciers intercommunautaires, lorsqu'ils ont remarqué que le pouvoir économique de leur terroir est aux mains des migrants (allogènes et allochtones). La seule stratégie permettant aux jeunes de se procurer une portion de terre favorable à la culture est de mobiliser des logiques de renégociation des clauses foncières. Il s'agit pour eux de remettre en question les transactions foncières antérieurement conclues entre le tuteur, propriétaire terrien et les allochtones ou les allogènes (Gaouli Bi, 2012 : 29). Ainsi, les jeunes contestent auprès de leurs parents les transferts de terre au profit des migrants. Ces tensions familiales ont à leur tour envenimé les relations entre autochtones et migrants lorsque, sous la pression des jeunes, les anciens ont parfois été conduits à renégocier ou à remettre en question les cessions de terres aux migrants (IDMC ; NRC, 2009 :11).

Cette stratégie de reconquête de terres a suscité des conflits intercommunautaires entre les autochtones (Guéré, Wobé) et les allogènes (burkinabès, maliens, libériens) ou les allochtones (Baoulé, Malinké, Lobi, Wan) dans plusieurs localités. Ce sont les cas de Fengolo, village de la sous-préfecture de Duékoué en 1997 ; de Para, village de la sous-préfecture de Taï en 1999 et de Goya, village situé à 3 kilomètres de Bloléquin où a lieu les 7 et 8 mai 2001 une attaque sanglante entre les Guéré et les burkinabès. Ces affrontements ont été particulièrement meurtriers et ont occasionné la destruction de campements et de plantations. Ils ont aussi provoqué le rapatriement d'une cinquantaine de burkinabès (Koné 2001 : 85). Les relations sociales entre les communautés de la zone ont du coup connu un profond délitement surtout lorsque la peur et la méfiance qui animaient les habitants ont contribué à la rupture totale des rapports sociaux. La problématique de la cohésion sociale dans cette partie du pays, née des litiges fonciers est d'autant plus réelle que la situation s'est envenimée au cours des crises militaro-politiques successives de septembre 2002 et de novembre de 2010.

Face à cette fracture sociale, Il s'agit précisément de s'interroger sur la contribution des litiges fonciers intercommunautaires dans la fabrication des obstacles à la cohésion sociale en pays Wè. Cette étude vise donc à une meilleure compréhension des dynamiques des conflits fonciers intercommunautaires dans la fracture sociale en pays Wè.

En réalité, les régions du Guémon et du Cavally sont peuplées de différentes communautés dont 90% exercent dans l'économie de plantation (Abou, 2001). En raison de la pression foncière qui se fait de plus en plus ressentie dans cette partie du pays, les paysans ivoiriens et non ivoiriens se lancent dans une course effrénée pour s'approprier des terrains encore

propices à la culture pérenne. Dans cette conquête de terre, les discours politiques sur l'identité nationale ont contribué à attiser les tensions, dans une zone de diversité sociale (Yéo 2008 :27). Cela dit, depuis l'avènement de la crise économique des années 90 en passant par la crise post-électorale de novembre 2010 jusqu'à ce jour, les populations sont au centre des épisodes de violences qui font de l'ouest de la Côte d'Ivoire, une zone d'« instabilité infinie ». À ce titre, Onuci (2011) relève que l'ouest a été toujours caractérisée par une situation imprévisible et très volatile, en raison de l'insécurité ambiante, des violences intercommunautaires liées à la question foncière. Ce constat conduit à la question suivante. Quels sont véritablement les principaux facteurs à l'origine des litiges fonciers intercommunautaires récurrents dans les régions du Guémon et du Cavally ? Comment ces conflits fonciers ont-ils contribué à la division des communautés en présence ?

Les réponses à ces interrogations s'organisent autour de deux parties essentielles. La première analyse à l'origine, la dynamique des conflits fonciers intercommunautaires dans les régions avant la crise post-électorale de 2010. Cela, en vue de ressortir les mobiles qui ont progressivement fracturé le capital social, puis alimenté définitivement la guerre. La seconde partie examine la responsabilité de ces litiges fonciers dans la fracture sociale « totale » entre les communautés.

Démarche méthodologique

La présente étude s'appuie sur une analyse qualitative, basée sur l'approche phénoménologique. Elle est une méthode d'analyse qui privilégie la description des faits empiriques observés sur le terrain. De ce fait, nous avons mené notre recherche dans les départements de Guiglo, Toulépleu, Bloléquin et Duékoué. Dans chaque département, nous avons étudié dans quatre (4) villages. Ainsi, seize (16) villages ont été visités et décryptés. Dans le département de Duékoué, les villages concernés sont : Fengolo, Niambly, Nahibly, Petit-Duékoué. À Guiglo, les localités visitées sont : Kati, Zouan, Néoudé, Kéibly. À Bloléquin, les villages étudiés sont : Zéaglo, Goya, Béoua, Guéva. Enfin, à Toulépleu, les localités sillonnées sont : Klobly, Guibobly, Tahibly, Dénan. La technique de focus group a été utilisée durant toutes les phases des entretiens que nous avons eus avec les jeunes, les femmes, les paysans, les chefs de cantons, les chefs de villages, les chefs de communautés, les présidents de coopératives agricoles et de comités de paix, personnes directement ou indirectement concernées par la problématique des conflits fonciers et de la cohésion sociale.

La thèse qui sous-tend notre étude est la suivante. La destruction profonde du tissu social dans les régions du Guémon et du Cavally est due aux litiges fonciers meurtriers récurrents auxquels se livrent depuis des décennies les communautés. Dans cette optique, nous estimons que la

pression foncière, la remise en question de contrats de transactions, l'occupation illégale et la violation de limites de parcelles ont constitué les facteurs pour lesquels les populations ont mobilisé la violence, source de division.

Dynamiques des conflits fonciers intercommunautaires dans les régions du Guémon et du Cavally avant la crise post-électorale de 2011

Un conflit foncier intercommunautaire est une tension autour de la terre qui dresse les communautés ethniques ou religieuses les unes contre les autres. De ce point de vue, Chauveau (2000 : 1) parle de violence autour de conflits locaux mettant en jeu les rapports entre « autochtones » et « allochtones »/« allogènes ». En d'autres termes, Bonnecase (2001 : 1) évoque d'opposition récurrente entre autochtones et allogènes, ivoiriens ou non ivoiriens. Dans l'optique de Bobo (2011 : 9) ce conflit se présente comme une opposition entre les autochtones et les migrants. Ce type de litige fait partie intégrante des éléments déterminants qui ont contribué à la détérioration de la cohésion sociale entre les ethnies de la zone. Cette tension autour de la terre oppose les autochtones (Guéré ou Wobé) aux allogènes (burkinabès, maliens, guinéens) ou allochtones (Sénoufo, Lobi, Malinké, Wan, Baoulé) et quelques rares fois des allogènes aux allochtones. Pour mieux comprendre les dynamiques de ce conflit, il est nécessaire de faire l'historique de l'installation des migrants dans les zones rurales des régions du Guémon et du Cavally. Trois phénomènes historiques majeurs justifient l'immigration foncière dans les zones forestières ivoiriennes : la politique agricole du pays, les grands projets d'aménagement du territoire et l'exode rural.

- **La politique agricole du pays**

En 1893, année où la Côte d'Ivoire devint une colonie française, la superficie totale de sa forêt était estimée à environ vingt-trois (23) millions d'hectares (Gnamien 2008 :10). Ces atouts naturels ont amené les colonisateurs français à adopter une politique d'exploitation agricole. Pour mener rigoureusement cette politique, ils mobilisent une main-d'œuvre abondante en provenance de l'espace Afrique-Occidentale Française (AOF), particulièrement de la Haute-Volta (Brou et Charbit 1994 : 35 ; Bonnecase 2001 : 17 ; Bouquet 2005 : 183 ; Ekanza 2007 : 42). Le Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la main-d'œuvre créée à cet effet achemine de 1939 en 1949, 683418 travailleurs étrangers en Côte d'Ivoire (Gaouli Bi 2012 :20). En effet, les colonisateurs français estiment que les voltaïques étaient meilleurs travailleurs champêtres que les autochtones. Ils constituent une race « exceptionnellement travailleuse et bien douée en matière d'agriculture » (Perron 1933 : 65), si bien qu'on peut lui reconnaître « l'immense mérite de faire rendre à son sol à peu près le maximum »

(Delafosse 1909 : 20). Ainsi, « des migrations massives sont organisées par les colons planteurs de la zone forestière » (Aubertin, 1980 : 25). Cette politique permettra au gouvernorat de cette colonie de développer de grandes plantations de noix de coco, de café et de cacao dans quelques cantons.

Cette politique migratoire continue après la colonisation puisqu'à l'indépendance en 1960, le gouvernement dirigé par le Président Félix Houphouët Boigny[49] poursuit la même politique économique basée sur l'agriculture forestière. Il encourage le flux migratoire vers les régions forestières ; notamment au sud-ouest et à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Cette politique agricole, même si elle a fait de la Côte d'Ivoire un pays de référence au monde dans la production du cacao (premier producteur mondial) et de café (troisième producteur mondial), a entraîné une occupation anarchique des terres.

- **Les grands projets d'aménagement du territoire**

Au lendemain de l'indépendance, le gouvernement ivoirien décide de réaliser des infrastructures socio-économiques telles les routes, les ponts, les ports et les barrages dans les régions en vue du développement économique du pays. Les deux grands projets des années 1970 qui entrainent de forts courants migratoires vers l'ouest sont l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) et l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO). C'est ainsi que, dans le cadre de l'AVB, la réalisation de certaines infrastructures comme les barrages hydroélectriques et de retenue d'eau engendrent le déplacement et la réinstallation de plusieurs villages des régions du centre vers la zone forestière de l'ouest. C'est en effet le cas du barrage hydro-électrique de Kossou. En 1970, juste avant le démarrage des travaux de construction du barrage de Kossou, près de Yamoussoukro, les habitants des villages baoulé situés dans l'emprise de ce projet, qui pratiquaient la culture du café et du cacao sont déportées à l'ouest forestier par l'État (Konan, 2012 : 4). Certains sont réinstallés en pays Bété à Buyo, Soubré et Gagnoa, d'autres sont implantés en pays Wè à Duékoué, Guiglo, Bloléquin et Toulépleu. En plus, lorsque les terres du centre du pays s'appauvrirent, les paysans Baoulé des autres villes (Toumodi, Dimbokro, Bouaké, Didiévi, Daoukro, etc.) émigrèrent en masse à l'ouest et au sud-ouest, régions où les terres étaient encore fertiles à la pratique du binôme café-cacao.

- **L'exode rural**

En 1960, le premier gouvernement de la Côte d'Ivoire indépendante encourage la scolarisation des enfants des milieux ruraux pour doter le pays d'un capital humain indispensable au développement économique et social. Ainsi, dans toutes les zones rurales de la Côte d'Ivoire, les paysans envoient

[49] Premier président de la Côte d'Ivoire indépendante de 1960 à 1993.

leurs enfants dans les villes pour leur scolarisation puisqu'à cette période il n'existe pas d'écoles dans les villages. Aussi, dans les zones rurales, les jeunes fuient-t-ils « le travail de la terre qu'ils jugeaient trop pénible pour entreprendre des aventures en Basse-Côte. La ville représentait, dans les années 70, période correspondant au miracle ivoirien, le rêve de tout jeune qu'il soit ou non scolarisé » (Bobo 2011 : 58).

Le départ des jeunes vers les centres urbains engendre le problème de la main-d'œuvre familiale puisque la pratique de l'agriculture pérenne nécessite une main-d'œuvre importante. Dans cette optique, le gouvernement encourage la migration de main-d'œuvre « étrangère » constituée de burkinabès, de maliens, de Malinké pour travailler dans les plantations industrielles. De même, des grands cadres du parti unique le PDCI-RDA, font venir de la Haute-Volta, des « manœuvres agricoles » pour travailler dans leurs champs (Chauveau 2000 : 7, Bonnecase 2001 : 52 ; Bouquet 2006 : 6). Aussi, les paysans qui n'ont plus de main-d'œuvre familiale recrutent-ils ces étrangers pour exercer dans leurs plantations. Lesquels étrangers acquièrent avec le temps leurs propres parcelles par don, par achat, par contrat. Pour Pescay (1967, cité par Bonnecase 2001 : 49), cette richesse supplémentaire (la main-d'œuvre étrangère) pour l'autochtone se transforme en menace, car les migrants deviennent leur concurrent dans la course à la conquête de terre.

On note que pendant que les jeunes autochtones, les bras valides quittaient leur village/leur famille pour les villes, encouragés parfois par leurs parents (Marie-Christine Cormier 1985, cité par Bobo S. 2011 :59), des étrangers en quête de terre arrivaient en grand nombre et s'installaient sur leur sol tout en les remplaçant (Bobo S. 2011 :59).

Ainsi, durant les crises économiques des années 1980 et 1990, les autorités revoient la stratégie de réinsertion des jeunes dans le tissu social. La politique de retour à la terre est mise en place pour encourager les jeunes à s'adonner aux activités agricoles. Mais, cette politique de réinsertion des jeunes est confrontée à des difficultés de surfaces cultivables.

Encouragés par les informations relayées par les mass médias, les milliers de jeunes autochtones déscolarisés et sans emploi se rendent dans leur village pour entreprendre des activités agricoles. Arrivés dans leur localité, ils constatent leur patrimoine foncier familial mis en valeur par des migrants burkinabès ou ivoiriens qui les auraient obtenus par achat ou par don. Le retour dans les campagnes des jeunes est un facteur décisif de tensions intergénérationnelles, puis intercommunautaires (Bobo S. 2011). Cette thèse confirme amplement l'idée de Doevenspeck (2004) pour qui les disputes sur l'accès à la terre font partie des conflits les plus fréquents dans les zones d'accueil des flux migratoires ruraux. Le village étant devenu l'espace de réalisation des projets des jeunes, les demandes de terres au sein

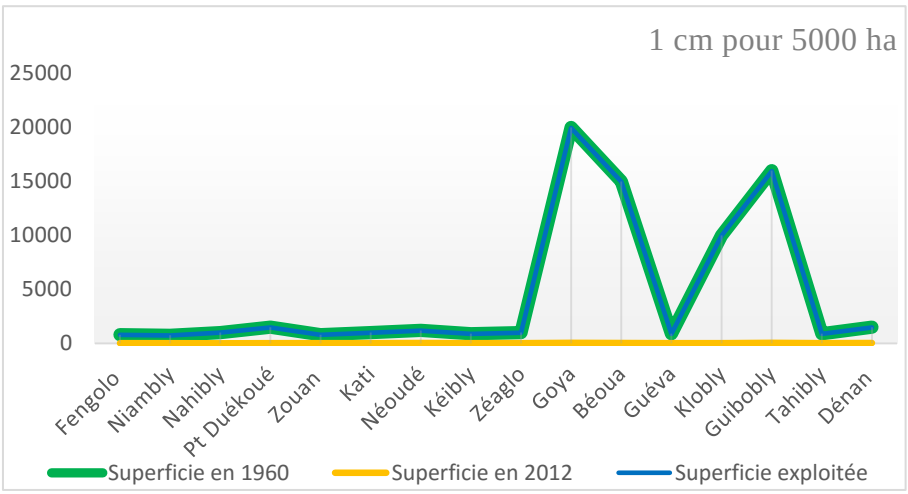
des familles se multiplient. De ce fait, celles qui n'en disposent pas suffisamment, car ayant cédé une partie aux migrants, subissent de querelles intestines. Les jeunes déscolarisés et autres citadins licenciés revendiquent la possession des plantations ou des terres occupées par les migrants, remettant du coup en cause les transactions effectuées par leurs ainés ou parents. C'est dans cette optique que le principe selon lequel la terre appartient au premier occupant et à sa progéniture, est mis au goût du jour (Ekanza 2007 : 46). Selon ces jeunes, « la terre appartient aux ancêtres. On peut donc vendre le droit d'accès, mais pas le sol » (Club Union Africaine Cote d'Ivoire, 2013). Depuis, les autochtones Wè sont en conflit avec les allochtones ivoiriens (Sénoufo, Malinké, Lobi, Wan et Baoulé) et les allogènes (burkinabès et maliens) qui se disputent les terres cultivables.

Ainsi, les principaux facteurs à l'origine des litiges fonciers intercommunautaires dans les localités de Duékoué, Guiglo, Bloléquin et Toulépleu sont : la raréfaction de terre cultivable, la remise en question des contrats de transactions par les autochtones ou les migrants (influencée par des mobiles exogènes), l'occupation illégale de parcelle par les migrants, la violation de limites de parcelles.

La raréfaction de terre cultivable

Dans toutes les localités enquêtées, la réduction des terres cultivables constitue le premier élément explicatif des clivages intercommunautaires autour de la terre. Pour mieux expliquer ce facteur et faire comprendre aux lecteurs l'ampleur de la situation, nous présentons dans le schéma suivant les superficies des forêts des seize localités enquêtées en 1960 et en 2012.

Schéma 1 : Situation des superficies des forêts des villages enquêtés en 1960 et 2012



***** Les données relatives aux superficies mentionnées dans le schéma nous ont été fournies par les notabilités des villages

Source : notre enquête, février 2012

À l'analyse, il ressort que dans toutes les localités enquêtées, les superficies des forêts sont passées de 100% en 1960 à 2% en 2012. Cela traduit une forte pression sur le foncier agricole. Comme l'indique le schéma, la courbe verte qui représente les superficies disponibles en 1960 se confond pratiquement avec la courbe bleue, symbolisée par les aires déjà exploitées. La situation liée à l'amenuisement des terres cultivables est donc d'une grande ampleur sur les territoires des régions du Guémon et du Cavally. Certains villages comme Nahibly, Zouan, Guéva et Tahibly ne disposent pratiquement plus de forêts vierges tandis que les surfaces de forêts restantes d'autres comme Niambly, Kati, Kéibly et Klobly sont pour la plupart des bas-fonds et des forêts marécageuses qui ne sont pas adaptées aux cultures pérennes (café, cacao, hévéa, palmier à huile). Cette situation est d'autant plus réelle que sur le schéma, la courbe jaune qui dépeint les surfaces disponibles en 2012 est approximativement sur le point zéro (0). Les réserves foncières favorables à la pratique des cultures pérennes sont érigées en forêts classées par l'État et en lieux sacrés par les autorités coutumières. Malgré leur sacralisation, ces forêts continuent d'être exploitées clandestinement par des migrants surtout entre 2002 et 2010, période de l'instabilité socio-politique du pays.

Autochtones Wè et migrants se mènent des luttes acharnées pour s'approprier des rares parcelles favorables à la pratique de la culture de rente ; confirmant la thèse d'Akindès (2004 : 27) qui stipule que les rapports entre les autochtones et les migrants se durcissent et s'amplifient au fur et à mesure que la terre se raréfie. Ce sont les cas notamment dans les villages de Petit-Duékoué et de Béoua. À Petit-Duékoué dans la sous-préfecture de Duékoué, autochtones Wè et allogènes burkinabès se sont affrontés violemment en 2004 pour le contrôle d'un lopin de terre. En effet, les données recueillies sur le terrain révèlent que des paysans burkinabès dont le campement se situe à deux kilomètres du ‘'bois sacré'' de la localité ont morcelé clandestinement l'intérieur de ladite forêt et entrepris de faire la culture du cacao. Découverts par les villageois, les (trois) clandestins burkinabès ont été exécutés ainsi qu'un jeune Wè lors d'un combat dans la forêt sacrée. Le même jour, la communauté burkinabè de Moussadougou a été expulsée du territoire de Petit-Duékoué par les autochtones ; puis leur campement a été brûlé. Selon des témoignages d'habitants[50], ce sont les expulsés de Moussadougou, aidés par leurs frères burkinabès qui ont attaqué dans la nuit du 31 mai au 1er juin 2005, les villages de Petit-Duékoué et Guitrozon. Cette agression a causé la mort de 41 personnes. En plus, 64 villageois ont été blessés et 30 cases ont été incendiées[51].

[50] Ces personnes originaires du village de Petit-Duékoué, nous ont demandé de ne pas mentionner leur nom dans notre étude.

[51] Source : selon les archives de la Préfecture de Duékoué.

Aussi, les informations recueillies dans le village de Béoua (Bloléquin), indique que l'exploitation d'un bas-fond par des burkinabès sans l'accord des propriétaires terriens Wè a suscité un affrontement entre les parties en septembre 2008. Le refus de ces burkinabès de rétrocéder le bas-fond aux propriétaires a conduit à la destruction totale de leurs cultures maraîchères. Cet acte a abouti à deux affrontements violents entre les deux communautés qui se sont soldés par les décès de quatre personnes à la machette dont deux Guéré et deux burkinabès. La situation est dépeinte par S. D. à travers ce proverbe :

> « Lorsque les enfants sont en train de consommer un plat de riz et que nous entendons des palabres suivis de pleurs parmi eux, c'est que les grains de riz sont en train de finir dans l'assiette. Alors, chaque enfant lutte pour récupérer un dernier bol de riz. C'est donc cette lutte qui entraîne les palabres et les pleurs entre les enfants. Ici, le plat de riz représente la terre » (Leader communautaire, Duékoué).

En d'autres termes, c'est parce que la terre cultivable se fait de plus en plus rare que les paysans (autochtones ou migrants) adoptent des stratégies pour revendiquer leurs droits de propriété sur les terres disponibles (Babo, 2008 :1). C'est donc de ces dispositions sociales de reconquête de terres qu'apparaissent les facteurs que sont : la remise en cause des contrats de transactions, l'occupation illégale de terre et la violation de limites de parcelles.

La raréfaction de terre cultivable conduit les paysans autochtones et migrants à remettre en question les clauses de transaction foncières.

La remise en question des contrats de transactions ou de conventions

Dès leur arrivée sur les terroirs des villages Wè, les migrants des régions du Guémon et du Cavally ont adopté des stratégies pour bénéficier de parcelles de terre. En effet, comme nous l'avons indiqué en introduction, le tutorat et des mariages intercommunautaires ont permis à des migrants ivoiriens et non ivoiriens de bénéficier gracieusement de la terre. À partir de 1970, période d'arrivée massive des migrants dans la zone, les autochtones n'étaient pas nombreux dans leurs villages et les terres cultivables y étaient abondantes (NRC 2012 : 14). Les étrangers accédèrent à la terre après concertation avec les autorités villageoises, soit par don, soit par ''achat'', avec des montants allant de 50 000 F CFA à 100 000 F CFA l'hectare, en fonction de la demande[52]. Les investigations révèlent que les migrants ayant obtenu des parcelles par don, sont ceux qui ont d'abord servi de mains d'œuvre pour leur tuteur Wè durant plusieurs années avant que celui-ci lui cède une portion de terre, en guise de reconnaissance. En réalité, la

[52] Enquêté, leader communautaire, Duékoué.

concession de lopin de terre à un migrant est le résultat de plusieurs années de dons (bouteilles de Gin, poulets, sacs de riz ou d'igname, butins de chasse…) qu'il a fait à son tuteur, à l'occasion des cérémonies de réjouissances ou funéraires. Aussi, le migrant bénéficie-t-il de don de terre pour la subsistance de sa famille lorsqu'il parvient à épouser la fille de son tuteur. Ainsi, par reconnaissance morale ou sociale, le tuteur Wè lui donne gracieusement une parcelle de terre. Mais, après la concession de la terre, le migrant continue toujours d'assister son tuteur surtout à l'occasion des cérémonies traditionnelles et en cas de situation difficile. En effet, il lui envoie régulièrement des produits champêtres (riz, igname, banane, manioc, légumes, etc.) et quelque fois une somme en espèce après la vente de la récolte de la parcelle en question. L'attitude généreuse des migrants amène les autochtones Wè à avoir trois (3) à quatre (4) « filleuls » pour accroître les dons en nature et en espèce. Dans cette perspective, certains autochtones donnent leurs filles en mariage aux étrangers. Après avoir acquis des « filleuls », d'autres tuteurs ne s'adonnent plus aux travaux champêtres. Ils se contentent des présents des migrants. Seulement, ils se rendent dans leur champ pour extraire le vin de palme pour leur consommation[53].

Sur la base de ce contrat moral, les bénéficiaires des portions de terre sont majoritairement des allogènes burkinabès et maliens. Quelques allochtones Malinké, Sénoufo, Lobi et Wan ont également bénéficié de ces dons de terre.

En ce qui concerne les contrats d'achat, les informations recueillies auprès des enquêtés révèlent que les premiers migrants à obtenir ces contrats avec les allochtones Wè sont les Baoulé. Dès leur arrivée dans les villages de la zone, ils sont parvenus à lier des conventions[54] avec les propriétaires terriens Wè avec lesquels ils ont acquis par ''achat'' des parcelles de terre. Les montants de ces acquisitions varient de 50 000 F CFA à 100 000 F CFA par hectare ; en plus de dons en nature composés de deux ou quatre bouteilles de Gin ou Whisky. Par la suite, des Malinkés, Sénoufo et Wan ont « acheté » des terrains cultivables auprès des propriétaires terriens Wè au même montant que les Baoulé. Sauf que certains commerçants Dioula ambulants ont acquis des hectares de parcelles auprès des autochtones Wè en échange de pièces de pagnes hollandais[55].

Par ailleurs, des burkinabès, maliens et guinéens qui ont longtemps servi comme manœuvres dans les plantations des autochtones, et obtenus des moyens financiers, « achetèrent » aussi des lopins de terres auprès de

[53] Propos d'un enquêté, chef de communauté, Bloléquin.

[54] Accord employeur-employé qui consiste pour le migrant de prendre entièrement en charge la plantation de l'autochtone, puis de partager les revenus une fois les récoltes vendues. Le partage peut varier de 20% à 50% du revenu.

[55] Information transmise par un leader de jeunesse, Toulépleu.

propriétaires terriens Wè. Toutefois, il est important de préciser que dans toutes les localités enquêtées, les autorités villageoises nous ont indiqué que les contrats de transaction qui lient les propriétaires terriens Wè aux migrants se sont faits oralement. Il n'y a donc pas eu de contrats ou conventions écrits et signés entre les parties. Les étrangers qui ont « achetés » les parcelles ne disposent pas de titre de propriété tout comme les propriétaires terriens Wè. NRC (2012 : 11) confirme : « En Côte d'Ivoire, la gestion des terres rurales relève de la coutume à 98 %, et seuls 1 à 2 % des terres rurales font l'objet d'un titre de propriété conformément à la loi ».

Les témoignages recueillis sur le terrain révèlent formellement que les contrats de transaction ou conventions sont remis en question par les propriétaires terriens, sous l'influence de mobiles exogènes tels que la cessation de dons, la rupture de mariage, le vieillissement de vergers et la politisation de la question foncière**.**

- **La cessation de dons aux propriétaires terriens et la rupture de mariage.** Il s'agit ici de la rupture des relations ou « contrats » moraux qui ont permis aux migrants d'accéder à la terre. Par exemple à Nahibly, D. A.[56] qui exploite depuis 1984 une portion de terre de quatre hectares de cacao qui lui a été offerte gracieusement par G. P.[57], est entré en conflit avec ce dernier en 1998. Il ressort de nos investigations que le facteur déclencheur du litige qui opposait le migrant burkinabè à son propriétaire terrien Guéré, est l'arrêt des dons fournis au propriétaire et la tentative de confiscation de la parcelle par le migrant. En effet, sous l'influence de ce facteur (cessation de dons), les liens sociaux, autrefois harmonieux qui liaient le Guéré à ce burkinabè se sont profondément détériorés. Sur ce sujet, Babo (2008 : 8) indique que la permanence de la reconnaissance au tuteur est désormais vécue par les migrants comme un échange inégal et contraignant. D.M. confirme cette assertion à travers ce témoignage :

> « Le mossi que mon père a donné la terre depuis 1984 pour gérer et se nourrir a commencé à tourner le dos à notre famille à partir de 1998. Il n'envoie plus d'igames, de riz et de gibiers de chasse à mon père lorsqu'il rentre du champ. Il a arrêté de nous envoyer des présents durant les cérémonies traditionnelles. Il a commencé à dire partout dans le village qu'il a acheté la terre avec mon père. Pour nous effrayer, il a fait venir deux Dozos[58] chez lui pour surveiller la plantation. Mon père l'a invité à la maison pour partager la parcelle en

[56] Enquêté, allogène burkinabè, Duékoué.
[57] Enquêté, propriétaire terrien Wè, Duékoué.
[58] Chasseurs traditionnels Malinké ; mais durant nos investigations dans la zone, nous avons identifié
des Baoulé, des Lobi, des Wan, des burkinabès, des maliens dans cette corporation.

deux parties égales, il a refusé. Ces Dozos ont interdit définitivement mon père de mettre les pieds dans la plantation en le menaçant. Mon père qui n'a pas apprécié l'attitude du ''mossi'' a décidé d'arracher le terrain à ce dernier. Ce rachat s'est terminé par de violents affrontements entre les jeunes du village et le groupe du ''mossi''. La plantation en question a été brulée et le ''mossi'' et sa famille ont été exclus du village »[59].

Ce type de conflit entre migrants et autochtones a été également observé dans les autres villages étudiés.

- **Le vieillissement des vergers de cacao et de café du tuteur**. S'il y a un mobile qui permet aux propriétaires terriens de remettre brusquement en question les contrats fonciers qui les lient aux étrangers, c'est bien le vieillissement rapide des vergers de cacao des tuteurs. D.F.[60] atteste :

« Les burkinabès et les baoulés n'ont pas été reconnaissants envers leurs tuteurs Wè. Ils sont venus chez nous, on leur a donné la terre pour cultiver le café et le cacao, mais ils ne nous ont pas dévoilé leur technique culturale. Nous plantons ensemble dans la même année les pépinières de cacao, mais quelques années après les récoltes, nos vergers vieillissent rapidement et les leur continuent de produire abondamment surtout pour les burkinabès. Quand on leur demande, ils disent que c'est l'entretien qui fait la différence. Puisqu'ils refusent de nous donner le secret, certains de nos parents qui sont jaloux de leurs vergers leur demandent de leur rétrocéder leur parcelle ».

Ce conflit naît et se durcit lorsque le migrant n'apporte plus d'assistance sociale et financière à son tuteur. La déclaration de O.D.[61] corrobore cette idée :

« Nous les burkinabès nous avons été toujours reconnaissants envers nos parents Wè qui nous ont donné la terre pour nous nourrir. Si certains d'entre nous ont eu la terre gratuitement, d'autres l'ont acheté à 100 000, 200 000, 300 000, 400 000 et même 500 000 francs CFA. Malgré cela, nous leur donnons régulièrement des ignames, des bananes, du riz, du piment, de la viande et à la fin de la récolte nous leur donnons de l'argent. En plus, ils nous donnent leur champ que nous nettoyons cadeau pour eux. Mais, lorsque nous cessons de les envoyer la nourriture et de les rendre service, ils veulent arracher nos champs de cacao surtout les parties qui produisent beaucoup. À Zéaglo, dix-sept (17) de nos frères burkinabès et dix (10) maliens ont perdu leurs champs à cause de ça. Mais, nous ne pouvons pas leur

[59] D.M. est l'un des progénitures de G.P., le propriétaire terrain Wè en question.
[60] Enquêté, autochtone Wè du village de Dénan, Toulépleu.
[61] Leader communautaire burkinabè de Zéaglo, Bloléquin.

donner toujours la nourriture et l'argent, car nos familles sont devenues nombreuses ».

- **Le glissement du problème foncier sur le terrain politique**. L'autochtone Wè décide de remettre en question les contrats de transaction qui le lie à l'étranger lorsque celui-ci soutient un camp politique qui n'est pas le leur. Ce cas s'est généralisé surtout durant le conflit politico-militaire de 2002 et les violences post-électorales de 2010. Dans cette partie du pays, les propriétaires terriens Guéré qui sont majoritairement favorables au Président Laurent Gbagbo accusent les allogènes (burkinabès, maliens, guinéens et même béninois) et les allochtones (Malinkés, Baoulés, Sénoufos, Lobis) de soutenir la rébellion ivoirienne (Gaouli Bi 2012 :24). Cette accusation s'est accentuée lorsque certains cadres et autorités traditionnelles de la région ont mené des campagnes de sensibilisation dans les villages pour instrumentaliser leurs parents (Onuci, 2011). Ceux-ci auraient suggéré publiquement à leurs parents d'arracher les terres qu'ils ont attribuées aux étrangers[62]. Selon Babo (2008 :1), l'instrumentalisation de ce type de conflit, dans un environnement politique « exclusionniste » a accentué la guerre. Par ailleurs, les investigations démontrent que durant la crise militaro-politique de septembre 2002, les autochtones Wè dans les zones contrôlées par les forces loyalistes ont profité du déplacement massif des étrangers pour s'accaparer des plantations qui parfois ne les appartenaient pas auparavant. Ainsi, de 2002 à 2010, ces champs ont été exclusivement exploités par certains membres de la communauté Wè, parfois par les chefs miliciens. En 2011, juste après l'accession au pouvoir du Président Alassane Ouattara, les étrangers qui ont quitté la zone en 2002, sont revenus et ont repris possession de leurs terres. Les autochtones Wè ayant repris les plantations en 2002, devenus réfugiés ou déplacés dans les camps de Nahibly et Mission catholique de Duékoué, estiment à présent que se sont eux qui ne peuvent plus accéder à leurs terres. Ils déclarent que leurs plantations sont occupées par des Dozos et des burkinabès. Selon le NRC (2012 :36) ces plaintes apparaissent comme un retournement de situation. En effet, les membres de la communauté migrante considèrent qu'ils détiennent désormais le pouvoir qui était détenu avant la crise post-électorale par les autochtones.

L'intrusion du problème foncier sur le terrain politique, en raison de la radicalisation des discours, a mis en mal les relations sociales réciproques de bon voisinage entre autochtones et allochtones et/ou allogènes. Ainsi, des amis d'enfance ne s'adressent plus la parole, des voisins se soupçonnent […]

[62] Données recueillies auprès de certains chefs burkinabès, Baoulés, Malinkés et de quelques autochtones Wè. Le nom de l'ex-chef suprême des Wè et chef de la milice FLGO (Front de Libération du Grand Ouest), Maho Goflei a été cité régulièrement dans les propos de nos interlocuteurs. Ceux-ci nous ont demandé de ne pas insérer leur nom dans notre rapport.

on ne partage plus le repas de fête avec les amis et voisins (Ekanza, 2007 : 57). À l'analyse, l'absence de dialogue sincère entre les communautés a instauré définitivement la division et la haine dans les cœurs des populations des régions du Guémon et du Cavally.

Outre la remise en question de contrats de transactions, l'occupation illégale de terrain constitue également un facteur de revendication de droit de propriété sur la terre.

L'occupation illégale de terrain

L'occupation illicite de terres est due à des facteurs environnementaux notamment à la sénescence des vergers. En effet, les plantations de café et de cacao ne produisant plus à cause du vieillissement des plants, certains paysans autochtones ou étrangers migrent vers d'autres villages à la recherche de terres fertiles. Dans leur quête de terrain fertile, ils exploitent clandestinement des parcelles. À ce sujet, les populations issues de la communauté allogène sont majoritairement responsables de ces actions de revendication de droit de propriété sur la terre. La plupart sont des burkinabès et des maliens. Dans la localité de Guibobly (département de Toulépleu), le témoignage de R.B.[63] conforte notre opinion :

> « Avant la guerre, le manque de terres fertiles et la mauvaise qualité des parcelles disponibles dans le village ont conduit certains de mes frères surtout ceux qui venaient d'arriver dans le village à partir très loin d'ici pour cultiver leur champ. Je leur ai dit de demander d'abord les terres aux propriétaires avant de les exploiter, mais beaucoup ne m'ont pas écouté. Ils disent que c'est parce que j'ai déjà ma plantation que je les empêche d'avoir pour eux. Ils ont défriché comme ça des forêts et cultivé du cacao sans l'avis des Guéré. C'est tout ça qui a gâté le nom des burkinabès partout à l'ouest. On accuse souvent nos tuteurs Guéré de nous chasser dans leur plantation, mais souvent ils ont raison. Si mes frères ne m'écoutent pas et après s'il y a des problèmes de terre entre eux et les Guéré, je ne peux pas les défendre aveuglément. Chez nous on dit si ton fils te désobéit, il faut le corriger avant qu'il ne te créée des problèmes ».

Cette situation est dépeinte par N.P.[64] :

> « Dans tous les villages de la région comme chez nous, les ''Mossis'' travaillent sur des terres qui ne les appartiennent pas. Souvent ils occupent la forêt sans autorisation de leur propriétaire. Ils créent des campements loin des villages Wè, pour mieux voler notre terre. Quand on les surprend en train de planter des pépinières de cacao, de café ou

[63] Enquêté, leader communautaire burkinabè de Guibobly, Toulépleu.
[64] Enquêté, paysan Guéré de la localité de Guibobly, Toulépleu.

> en train de semer le riz sur nos terrains, ils nous disent que Nanan Houphouët Boigny[65] dit que la terre n'appartient à personne. Elle appartient à celui qui la met en valeur. Quand on veut les chasser, ils nous menacent avec leurs fusils ou leurs médicaments. Certains payent des Dozos pour protéger jour et nuit leurs plantations. Vous voyez, des gens qui quittent au Burkina-Faso dans le dessert qui viennent occuper nos forêts tranquillement sans crainte alors que nos enfants n'arrivent pas à avoir la terre pour se nourrir. Quand les propriétaires des terrains veulent récupérer leur terre, les ''Mossis'' les tuent en brousse et font disparaître les corps. Beaucoup de nos parents Wè ont disparu mystérieusement dans les forêts ».

Cette disposition que les allogènes adoptent pour revendiquer de la terre est perçue par les autochtones comme une stratégie de dépouillement de parcelles et d'envahissement de leurs forêts. L'un des facteurs de revendication de droit de propriété sur la terre concerne la violation des limites de terrains.

La violation des limites de parcelles

La violation de limites de terrain est le fait pour un paysan de labourer, de cultiver ou de récolter au-delà du périmètre de sa parcelle. Elle représente un facteur déclencheur de conflits fonciers entre les communautés des localités de l'ouest forestier. Ce type de conflit foncier très fréquent dans la région apparaît lorsque l'allochtone (Malinké, Lobi, Wan, Baoulé) ou l'allogène (burkinabè et Malien) dépasse les limites de la parcelle qui lui a été octroyée par l'autochtone Wè. Les investigations révèlent que la portion de terre attribuée à l'étranger n'est pas limitée par des bornes fixes. L'autochtone Wè octroie la terre au migrant une fois au champ en lui indiquant les limites soit avec des arbres ou des troncs d'arbres morts soit en implantant des tiges d'arbres coupées pour la circonstance. Ainsi, pendant le défrichement de la parcelle, le migrant abat volontairement les arbres ou les troncs d'arbres morts qui délimitent le terrain afin d'effacer toutes traces de limites. Pour illustrer ce point, nous prenons l'exemple de la localité de Fengolo (département de Duékoué). Les informations recueillies auprès des populations révèlent que la violation de limites de parcelles a été la cause du violent conflit foncier de 1997 qui a opposé les autochtones Guéré de cette localité à des Baoulé, burkinabès et maliens. Sur cette question, Lago (1997 :3 ; cité par Gaouli Bi 2012 : 28) atteste que : « le dépassement de limite est révélé comme étant l'une des causes réelles du conflit foncier de 1997 qui, sous l'influence d'autres facteurs (idéologie politique), s'est transformé en

[65] Premier président de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1993. Félix Houphouët Boigny prononce cette phrase lors du 5e congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA), en août 1963.

conflit interethnique ». À l'origine, les autochtones ont constaté que les migrants ne respectent pas les limites des parcelles qui leur ont été cédées. Dans cette optique, ils décident d'intervenir violemment en vue d'entrer en possession de leurs portions « volées » par ces étrangers. Ce litige foncier, géré par le gouvernement du Président Henri Konan Bédié[66] (Gaouli Bi 2012 : 34) a laissé des empreintes négatives dans le psychisme des populations de Fengolo jusqu'au moment de nos investigations dans la zone.

Comme à Fengolo, la violation de limites de parcelles fut l'objet de conflit en 2006 dans le village de Tahibly entre les autochtones Guéré et la communauté burkinabè du campement Moussadougou. Cette disposition de reconquête de terrain, choisie par les burkinabès pour agrandir leurs surfaces cultivables a suscité le mécontentement des Guéré. En retour, ils ont décidé d'arracher leurs parcelles aux mains des ''Mossis''et de les expulser. Ce conflit foncier qui n'a pas engendré de perte en vie humaine s'est soldé par des destructions de plants de caféiers et de cacaoyers, puis des départs du territoire du village d'une dizaine de burkinabès[67]. L'accalmie est revenue dans cette localité à cette période grâce à l'intervention de la chefferie du village et surtout des autorités préfectorales de Toulépleu d'alors.

Les différentes données des facteurs de revendication de droit de propriété sur la terre sont synthétisées dans le tableau ci-dessous à travers les quatre (4) départements étudiés.

Tableau 1 : Pourcentage des facteurs de revendication de droit de propriété sur la terre

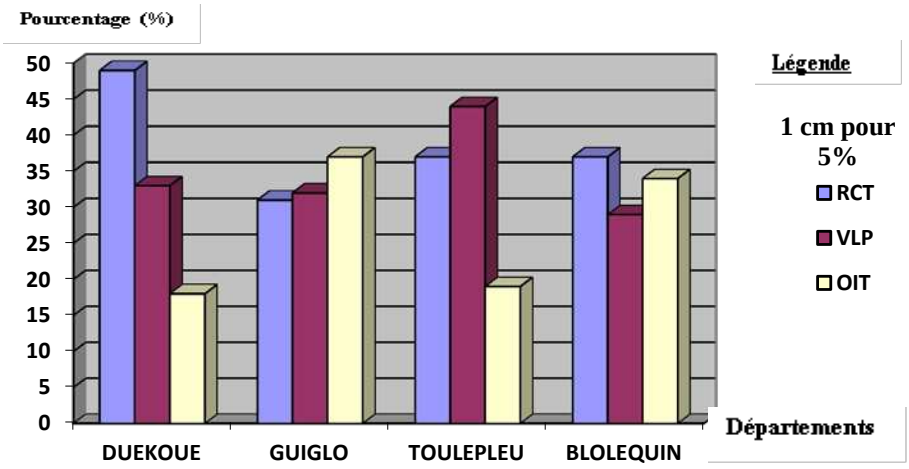
Départements / Facteurs	Duékoué (%)	Guiglo (%)	Toulépleu(%)	Bloléquin (%)	Total (%)
Remise en cause des contrats de transactions (RCT)	49	31	37	37	39
Violation de limites de Parcelles (VLP)	33	32	44	29	34
Occupation illégale de terrain (OIT)	18	37	19	34	27
Total (%)	100	100	100	100	100

Source : Notre enquête, février 2012

Schéma 2 : Graphique représentant les données des facteurs de revendication de droit de propriété sur la terre dans les départements.

[66] Henri Konan Bédié, Président de la Côte d'Ivoire au moment du déroulement des faits, a envoyé rapidement une mission composée de ministres et de cadres de cette région dans le village en vue du règlement de ce conflit. À cette occasion, le comité local de gestion des conflits fonciers et autres litiges a vu le jour à Fengolo et dans d'autres villages de la région de l'ouest.

[67] Données fournies par la chefferie du village.



Source : Notre enquête, février 2012

À l'analyse, dans le département de Duékoué, la remise en question de contrats de transactions est le plus évoqué durant les investigations, parmi les facteurs de revendication de propriété sur la terre. Elle représente 49%, suivi de la violation de limites de parcelles 33%, puis de l'occupation illégale de terre, facteur le moins évoqué par les interviewés (18%). Dans le département de Guiglo, c'est l'occupation illégale de terrain qui est régulièrement abordé par les habitants. Ce facteur représente 37%. Ensuite, la violation de limites de parcelles est invoquée avec 32%, côte à côte avec la remise en question de contrats de transactions pour 31%. En ce qui concerne le département de Toulépleu, la violation de limites de parcelles est le plus cité par les enquêtés avec 44%. Ensuite, ce facteur est suivi de la remise en question de contrats de transactions pour 37%. L'occupation illégale de terrain est évoquée en dernière position par les enquêtés avec un taux de 19%. Par contre, dans le département de Bloléquin, c'est la remise en question de contrats de transactions qui est régulièrement mentionnée par les habitants avec 37% du taux. Ce facteur est suivi de près par l'occupation illégale de terrain avec 34%. La violation de limites de parcelles est le moins signalé avec 29%.

Au total, parmi les trois facteurs de revendication de droit de propriété sur la terre dans l'ensemble des quatre (04) départements, la remise en question de contrats de transactions (RCT) constitue 39% du conflit. Ensuite, vient la violation de limites de parcelles (VLP) avec 34%. L'occupation illégale de terrain (OIT) représente 27%. Le taux élevé du RCT s'explique certainement par le fait que ce facteur est influencé par des mobiles exogènes que sont la cessation de don, la rupture de mariage, le vieillissement des vergers et la politisation de la question foncière.

Quand les violences liées à ces litiges fonciers divisent les communautés

Les conflits fonciers qui se sont manifestés dans les régions du Guémon et du Cavally ont suscité des violences à différents niveaux.

Au niveau des atteintes à la vie et à l'intégrité physique des personnes, les investigations révèlent que la lutte pour le contrôle de la terre a engendré des tueries, des viols et des expulsions de personnes. Par exemple, les tueries de Diapahi, localité située sur l'axe Duékoué-Guiglo le 29 mai 2005, ajoutées aux massacres de Guitrozon et de Petit-Duékoué, survenues dans la nuit du 31 mai au 1er juin 2005, ont causé la mort d'une quarantaine de personnes et de plus de deux cents (200) déplacées (Guéré, des burkinabès, des maliens, et des Baoulé)[68].Or, il est admis que les actions qui bousculent une société ou qui poussent les individus à la mobilité sont potentiellement destructrices de capital social (CARE, IRC 2009 :10). Ces carnages humains qui se sont déroulés simultanément en quatre jours ont tristement illustré l'érosion macabre des relations intercommunautaires dans cette zone. Selon les enquêtés, les mêmes scènes se sont produites dans toutes les localités qui ont subi ces litiges fonciers dans les régions du Guémon et du Cavally. Les victimes se comptent dans chaque camp en conflit (Guéré, burkinabès, maliens, Baoulé, Yacouba, Malinké, etc.) (Onuci 2011 : 20-30).

Au niveau des biens et équipements, les attaques se soldent souvent par la destruction de concessions, de greniers, la confiscation d'ustensiles de cuisines, de vêtements, l'empoisonnement de puits et l'incendie de villages, de campements et de plantations. Ce fut le cas dans le département de Duékoué, lors des attaques des localités de Guitrozon et de Petit-Duékoué, dans la nuit du 31 mai au 1er juin 2005. Si dans le village de Petit-Duékoué dix (10) maisons ont été incendiées ou saccagées, dans la localité de Guitrozon, la totalité des habitations a été endommagée[69]. De même, les enquêtes révèlent qu'en 1997 à Fengolo (Duékoué), la crise foncière a provoqué l'incendie d'une quinzaine d'hectare de champs de cacao appartenant à des Guéré, Baoulé et burkinabès. En 1999, à Para, dans la sous-préfecture de Taï, puis les 7 et 8 mai 2001 à Goya, localité située à 3 kilomètres de Bloléquin, les attaques sanglantes entre les Guéré et les Baoulé/burkinabès ont occasionné la destruction de campements et des incendies de plantations de café et de cacao. À cette époque, le fait majeur a été les empoisonnements de puits qui ont provoqué des vagues de décès dans des familles du village de Goya[70].

Au niveau du patrimoine culturel, les incendies de villages ont souvent contribué à la dévastation des instruments traditionnels sacrés (masques, tam-tams parleurs, attributs vestimentaires, instruments de main

[68] Source : données fournies par la chefferie centrale de Duékoué.
[69] Source : données fournies par les services de la préfecture de Duékoué
[70] Source : information transmise par la notabilité du village de Goya

du « Gla », instruments à vent et à percussion) et des lieux de cultes (Oulaté et Tiabas 2008 : 83). Ce cas nous a été mentionné dans le village de Petit-Duékoué où la case contenant le patrimoine culturel du village a été incendiée lors de l'attaque du 1er avril 2005. Les instruments à vent tels le « Vlouwô », le « Lôglehi » et le « Ganhou », le « Pêgô » et le « Bêdoué », les instruments à percussion comme « Zou-goho », le « Golé », le « Donlon », le « Pliê », le « Saha », le « Kêlê » et le « Gbolo » et les masques ont été réduits en cendre. Le gardien de cette case sacrée, le « Zo-Klaha », porte-parole des génies du village, le « Gla-wonhi », le porte canne du Gla et le « Saho-bouaka », le chanteur qui accompagne le Gla ont été tués lors de cette attaque. Ces initiés sont morts avec tous leurs savoirs et pouvoirs sans les transmettre à des personnes. Dans d'autres localités telles Guitrozon, Diapahi et Para, les enclos sacrés ont été endommagés ou incendiés[71].

En définitive, les litiges fonciers intercommunautaires sont à l'origine de pertes en vie humaine, de destruction de biens socio-économique et culturels. Tels sont les actes de violence qui ont progressivement détruit le capital social entre les autochtones Wè et les migrants des régions du Guémon et du Cavally.

Conclusion

Les conflits fonciers surtout ceux opposant les autochtones aux étrangers demeurent une problématique à l'ouest de la Côte d'Ivoire, particulièrement dans les régions du Guémon et du Cavally. Dans cette partie du territoire, la réduction progressive des terres cultivables, l'occupation illégale de terres et la violation de limites de parcelles ont été les facteurs générateurs de ces conflits. Aussi, la remise en question de contrats de transactions a-t-il, sous l'influence de facteurs exogènes (cessation de dons ou la rupture de mariage, vieillissement des vergers, politisation des conflits) attisé les violences interethniques. Dans toutes les localités où se sont manifestés ces tensions, il s'en est suivi des expropriations de terres, des destructions de biens socio-économiques (maisons, greniers, villages, campements, plantations) et culturels (instruments traditionnels et sanctuaires sacré), des atteintes à la vie, puis des déplacements et/ou des expulsions de communautés (Guéré, Baoulé, Malinké, Yacouba, maliens et burkinabès). Ces actions violentes ont suscité chez certains peuples migrants (Malinké, Baoulé, burkinabès, maliens) des frustrations et un sentiment de vengeance. Chez d'autres peuples (les autochtones Wè), les campagnes d'intoxication ethnique menées par leurs élus et cadres (Onuci, 2011) ont approfondi leur haine envers les étrangers. Ces faits ont inéluctablement détérioré les rapports sociaux entre les autochtones et les migrants puis

[71] Informations fournies par un Leader communautaire, Duékoué

fracturé définitivement la cohésion sociale dans les régions. Ces violences intercommunautaires ont structuré l'insurrection armée de septembre 2002, préparé et activé la guerre civile de 2010.

Certes, les relations sociales sont empruntes de suspicions et de méfiance au terme de la guerre, mais la renaissance du dialogue social intra et intercommunautaire conduit timidement à la reconstitution des liens sociaux entre les populations. Cependant, les affrontements ethniques périodiques (Nigré et Zriglo, 2011 ; Tai, 2011 ; Kokoma, 2011 ; Nahibly, 2012 ; Petit Guiglo, 2013 ; Nioulé et Ziglo, 2015 ; etc.) qui sévissent dans la zone, pourraient porter entorse à la relative accalmie qui y règne. Ils pourraient alors, faire ressurgir les actes de violences et re-déstabiliser les régions du Cavally et du Guémon. Le retour définitif de la cohésion sociale dans ces régions dépendra de la stabilisation de l'environnement social de l'ouest de la Côte d'Ivoire.

References:

Abou N. B. (2001) : *Recensement général de la population et de l'habitat 1998*, V.4, Tome1,
Première partie: Indicateurs démographiques et sociaux en 1998, Abidjan, INS, 184p.
Akindès F. (2004) : *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Dakar, CODESRIA.
Aubertin C. (1980) : *Histoire et création d'une région sous-développée : le nord ivoirien*, Abidjan, ORSTOM, pp.23-57.
Babo A. (2008) : *Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire, Alternance sud*, 95p.
Babo, Droz (2006) : « *Conflits fonciers : de l'ethnie à la nation, rapports Interethniques et ivoirité dans le Sud-Ouest de la Côte d'ivoire »*, Montpelier, Colloque international "Les frontières de la question foncière''.
Bobo K. S. (2011) : Ethnographie des conflits fonciers intra-familiaux à Bodiba, Bouaké, D.A.S, 245p.
Bonnecase V.(2001) : *Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale,* Montpellier, IRD, 57p.
Bouquet, C. (2005) : *Géopolitique de la Côte d'Ivoire.* Paris, Armand Colin, 313p.
Bouquet, C. (2006) : "La partition de la Côte d'Ivoire, conséquence des migrations de la période coloniale ?" *Outre-Terre*, 2006, pp.333-341.
Brou K.,
Charbit Y. (1994) : La politique migratoire de la Côte d'Ivoire in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, V. 10, n°3, p.59.
CARE, IRC (2009) : *Rapport d'évaluation du projet retour et réintégration*, 2006-2007, Abidjan, CARE, IRC, 89p.

Chauveau J-P.(2000) : *Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire : Les enjeux silencieux d'un coup d'État*, Montpellier, IRD, 32p.
Delafosse M. (1908-1909) : « Le peuple Siéna ou Sénoufo », *Revue des études ethnographiques et sociologiques*, pp. 1-21.
Ekanza S-P (2007) : *Côte d'Ivoire : De l'ethnie à la nation, une histoire à bâtir*, Abidjan, CERAP, 88p.
Gaouli Bi A. (2012) : *Tutorat et conflits fonciers ruraux dans l'ouest ivoirien : Le cas de Fengolo dans la Sous-Préfecture de Duékoué*, Dakar, CODESRA, 52p.
IDMC, NRC (2009) : *Conflits fonciers et déplacement des populations dans l'ouest forestier de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, 11p.
Interpeace (2013) : *Dynamiques et capacités de gestion des conflits à l'ouest de la Côte d'Ivoire : Le cas des Régions du Cavally et du Guémon*, Abidjan, Interpeace, Unpd, 98p.
Koné M. (2001) : *Droits délégués d'accès à la terre et aux ressources naturelles dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire : Bodiba (Oumé) et Zahia (Gboguhé)*, Paris, IIED-GREST, 167p.
Lierdeman J. (1969) : *Dossier économique de l'ouest: perspectives 1970-1980*, Abidjan, Ministère du Plan, 1969, 67p.
NRC (2012) : Conflits fonciers et sécurité alimentaire dans la région frontalière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, Oslo, NRC, 36p.
ONUCI (2011) : Rapport sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, Abidjan, ONUCI, 49p.
Oulate M.,
Tiabas. B. (2008) : *Les fondements de la culture Wè*, Abidjan, EDUCI, 101p.
Perron M. (1933) : « Situation économique et agricole du pays sénoufo : notre rôle », *Bulletin de l'Agence Générale des Colonies*, 286, pp. 65-82.
Yéo O. (2008) : *Idéologie politique et conflit en Côte d'Ivoire : une analyse du discours politique sur l'identité nationale*, CERAP, Abidjan, 55p.